



## ANALYSE MÉDIAS

### Le Mercenariat en Côte d'Ivoire

#### **Le mercenariat une activité à présent proscrite par la loi française mais que les sociétés de sécurité peuvent néanmoins contourner**

Plusieurs journaux, dont **Le Monde diplomatique** (nov 2004) font état de la loi sur la répression de l'activité de mercenariat, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, le 03 avril 2003. Le mensuel, qui rappelle que selon cette loi le terme « *mercenaire* » s'applique à tout individu « *spécialement recruté pour combattre dans un conflit armé* », non ressortissant d'un Etat partie à ce conflit ni membre de ses forces armées, qui « *prend ou tente de prendre une part directe aux hostilités (...) en vue d'obtenir un avantage personnel* », rapporte également les propos du ministre de la défense, Michèle Alliot-Marie, qui déclarait le 06 février 2003 au Sénat : « *Ce projet de loi répond à une demande pressante et justifiée de pays amis, principalement africains* ».

Cette loi, souligne le périodique, constitue « *un gage de bonne volonté* » de Paris à l'égard des gouvernements africains, car la France mais aussi le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud et Israël ont fait partie des grands pourvoyeurs de mercenaires. La France, avec les fonctionnaires de la défense et de la police qui bénéficient d'une retraite anticipée, avec les unités d'élite de la gendarmerie, la légion étrangère, les services de renseignement, les régiments de parachutistes ou encore des services d'ordre privés comme le Département protection sécurité du Front national offrent « *une main d'œuvre de choix* » pour des opérations à mener en clandestinité, comme en Côte d'Ivoire en 2001 et 2003, précise Philippe Lemayrie dans **Le Monde Diplomatique**. Ce journaliste souligne par ailleurs une évolution depuis quelques années au sein de la personnalité du mercenaire qui fait que l'on est passé d'un mercenariat qualifié « *romantique à dominante idéologique* » à « *un mercenariat d'entreprise à motivation financière* ».

L'auteur cite quelques noms de sociétés pouvant être amenées à réaliser ce type d'activité. La société française comme Géos, alimentées par d'anciens officiers supérieurs à l'exemple du Colonel (ER) Alain Le Caro, ou encore du général Jannou Lacaze (ex-chef d'état-major des armées) qui conseille la société Géos, dont le général Jean Heinrich ancien patron de la DRM et des opérations spéciales de la DGSE préside le conseil de surveillance. On trouve également à la tête du groupe Barril Sécurité, une des principales entreprises du genre, Paul barril, un ancien officier de gendarmerie de l'Elysée, qui propose son savoir-faire en matière de « *gestion de crise* ».

Or, comme le souligne **Le Monde Diplomatique**, les conventions de l'ONU et de l'Union africaine, tout comme les lois sud-africaine ou française, qui « *interdisent théoriquement le mercenariat, sont aisément contournées par ces sociétés de sécurité* ». Selon François Dominguez et Barbara Vignaux (**Le Monde Diplomatique** août 2003) « *la France proclame avoir opté pour la voie de la prohibition. Mais le doute subsiste* », ce qui, selon ces journalistes explique peut-être l'ambiguïté du propos tenu par le ministre français de la défense, lors de la présentation du projet de loi qui déclarait le 3 avril 2003 au Sénat : « *Il convient de sanctionner les excès du mercenariat en encadrant sa pratique* ».... *A quelle fin ? s'interdire désormais le recours aux soldats privés ? ou rétablir un mercenariat plus contrôlable ?* », s'interrogent les journalistes.

#### **Des activités de mercenariats constatées en Côte d'Ivoire**

##### **Des activités de mercenariat réalisées en Côte d'Ivoire par des Français avant l'adoption de la loi française.**

Avant l'adoption de cette loi française sur l'interdiction du mercenariat, François Dominguez et Barbara Vignaux (**Le Monde Diplomatique** août 2003) constatent que tous les présidents de la Vème République ont « *laissé faire sinon provoqué des opérations de mercenariat* ». Ainsi, sous la présidence de Jacques Chirac plusieurs opérations ont été déroulées dans différents pays d'Afrique, notamment en Côte d'Ivoire en 2000 et 2002, soulignent les journalistes. L'opération mercenaire se déroule parfois dans un « *schéma bien huilé : assistance militaire, mercenaires, troupes régulières* ». Un schéma qui s'applique à la situation qu'à connue la Côte d'Ivoire au lendemain du coup d'Etat du 19 septembre 2002, où, les troupes françaises se sont déployées pour faire respecter le cessez-le-feu, après que le ministre des affaires

étrangères, Dominique de Villepin, eut demandé au président ivoirien de renvoyer les mercenaires, explique **Le Monde Diplomatique**.

Le site **Afrique Express** relève le 29/11/2002 la présence d'une cinquantaine de mercenaires sur le territoire ivoirien pour instruire les FANCI, parmi lesquels certains sont de nationalité française. leur rôle est d'enseigner aux Ivoiriens le maniement de certaines armes. Selon **le site internet du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire**, les mercenaires français sont au nombre de neuf et les plus connus sont d'anciens proches de Bob Dénard. Ce site précise que ces mercenaires seraient dirigés par Dominique Malacrino, alias « commandant Marquez ».

### **L'implication directe de la loi française qui condamne le mercenariat / à la situation en Côte d'Ivoire**

**L'ensemble de la presse entre fin août le 1er septembre 2003** ainsi que **Le Monde Diplomatique** (nov 2004) soulignent que l'adoption de cette loi a eu comme implication directe, l'arrestation, en août 2003 à Paris, d'Ibrahim Coulibaly, un des chefs militaires de la rébellion ivoirienne et une dizaine de mercenaires qui comptaient entreprendre la déstabilisation de la Côte d'Ivoire en renversant son président, Laurent Gbagbo. Des anciens de la légion étrangère figuraient parmi ceux-ci, précise une dépêche **AFP**, reprise par **L'Humanité** (27/08/03). **Libération** (28/08/03) confirme pour sa part que durant de la garde à vue à la DST, « *d'anciens militaires français auraient reconnu avoir été recrutés par le sergent-chef Ibrahim Coulibaly (...) pour assassiner le président Laurent Gbagbo* ». Ce même quotidien dans son édition du 26 /08/03 rapportait les propos du porte-parole du MAE, Hervé Ladsous, qui confirmait que : « *Cette opération constitue le premier cas d'application de la nouvelle loi contre le mercenariat que la France entend appliquer avec la plus grande fermeté* ».

### **Activités révélées par la presse de l'agissement de d'autres mercenaires principalement non Français, en Côte d'Ivoire, ces deux dernières années.**

On trouve peu d'articles faisant état de la présence récente de mercenaires français en Côte d'Ivoire. Les informations faisant état de cette présence se trouvent essentiellement dans la presse ivoirienne pro-gouvernementale à l'instar **Fraternité Matin** (13/12/04) qui souligne que les rebelles n'ont pas renoncé à renverser le régime du président Gbagbo en renouvelant leur arsenal et en le regroupant à Katiola où « *la se trouvent des mercenaires français au nombre desquels Merthe, l'adjudan Kilman et Larso* ». Un autre article de **Wikipédia**, trouvé sur le site des Fanci, signale que depuis la rébellion de septembre 2002 le gouvernement ivoirien a recruté de nombreux soldats à l'étranger et des mercenaires venant de différents pays d'Europe et d'Afrique. **Wikipédia** cite notamment la présence d'au moins 25 mercenaires renvoyés en France après les événements de novembre 2004.

En revanche, régulièrement la presse se fait l'écho de la présence de mercenaires en Côte d'Ivoire qui ne sont pas Français. Ainsi le **Monde Diplomatique** signale la présence de mercenaires libériens, en 2002, venus épauler le régime du général Robert Gueï, puis le rébellion militaire contre le président ivoirien. **RFI** (18/11/2004) qui fait état d'intense combats dans la région de Bin Houin, en 2003, entre les rebelles ivoiriens et les forces loyalistes de Laurent Gbagbo, rapportent qu'ils sont appuyés par des mercenaires libériens qui servent de force supplétives aux militaires du président et qui sont tous originaires de l'ethnie Krahn.

Une dépêche de l'**AFP** du 04/01/03 reprise par la presse rapporte que le président Ivoirien s'engage à instaurer un cessez-le-feu en Côte d'Ivoire et à faire quitter le territoire aux mercenaires combattant aux côtés des forces régulières ivoiriennes, faisant suite à une visite du ministre français des affaires étrangères, Dominique de Villepin, qui lui avait demandé le départ de tous les mercenaires ; certains ayant été notamment responsable du bombardement le 31 décembre 2002 d'un village situé en zone rebelle. **Le Nouvel observateur** (09/01/03) en fait également état en signalant que l'armée française a bien vu l'incident et n'hésite pas à dénoncer les auteurs : des mercenaires de Gbagbo.

Pourtant en août 2004, au chapitre mercenariat **Le Monde Diplomatique** fait à nouveau état de la présence de mercenaires et note qu'il s'agit d'une nouvelle équipe de pilotes de chasse Ukrainiens, engagés par le président Gbagbo qui, au delà de l'assistance technique au profit de l'armée de l'air, peut être amenée à effectuer directement des opérations militaires comme ce fut le cas lors des pilonnages de Zouan, Vavoua, et Gohitfala.